



COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quatorze du mois de mars,

À la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date du 07 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de mars.

Etaient présents : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christophe JACOULOT, Jérôme LAFFLY, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU, Edith VIEILLE.

Absents excusés : Mesdames Christine FEUVRIER et Séverine PIERRE.

Procurations : Mesdames Christine FEUVRIER et Séverine PIERRE donnent procuration respectivement à Anita DORNIER et Christophe DALLOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme LAFFLY

La séance est ouverte à 19h03.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

F FINANCES

Indemnités des élus titulaires de délégations (adjoints et conseillers municipaux délégués)

Vote des taux d'imposition de la TFB (Taxe Foncière s/le Bâti) et la TFNB (Taxe Foncière s/le Non Bâti)

Examen et Vote du budget principal et des budgets annexes sur avis de la commission finances du 07/03/2023

Questions diverses

Modification des indemnités des élus titulaires de délégations (adjoints et conseillers municipaux délégués) **délibération 08-03-2023**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des élus titulaires de délégations et qu'il convient de modifier le taux des indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués en fonction des missions qu'ils leur sont délégués.

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020, constatant l'élection du maire, des 6 adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonction à Mesdames Brigitte PIQUEREZ, Françoise BOULARD et Marie-Claude SIRE et Messieurs Yves OBERTINO, James MICHEL et Hervé REMONNAY, adjoints et Madame Edith VIEILLE et Messieurs Laurent FAIVRE et Christophe JACOULOT, conseillers municipaux délégués ;

Vu la délibération A-16 du 16 juin 2020 ;

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune de Les Fins compte 3 157 habitants ;

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2511-35 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Le conseil municipal par 18 pour, 0 contre et 5 abstentions **décide**, avec effet au 1^{er} avril 2023, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

Maire	Elisabeth REDOUTEY	43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1 ^{er} Adjoint	Yves OBERTINO	15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2 ^{ème} Adjoint	Brigitte PIQUEREZ	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3 ^{ème} Adjoint	James MICHEL	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4 ^{ème} Adjoint	Françoise BOULARD	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
5 ^{ème} Adjoint	Hervé REMONNAY	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
6 ^{ème} Adjoint	Marie-Claude SIRE	13.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseiller délégué	Christophe JACOULOT	15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseiller délégué	Edith VIEILLE	6.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseiller délégué	Laurent FAIVRE	6.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vote des taux des contributions directes - délibération 09-03-2023

Madame le Maire propose de voter les taux des contributions directes.

Une simulation d'augmentation de taux est présentée.

Les taux d'impositions de référence pour 2023 sont les suivants :

7.83% pour la Taxe d'Habitation

33.38 % pour la Taxe Foncière Bâti

34.18 % pour la Taxe Foncière Non Bâti

Le conseil municipal après avoir délibéré par 20 pour, 1 contre et 2 abstentions vote les taux d'imposition avec une augmentation de 2% :

	Bases 2023	Taux 2023	Produits attendus 2023
Taxe d'habitation	109 076	7.98%	8 704
Taxe Foncière (Bâti)	4 189 000	34.04 %	1 425 936
Taxe Foncière (Non Bâti)	139 600	34.86 %	48 665
TOTAL			1 483 305

Examen et vote du budget « BOIS » – délibération 10-03-2023

Madame Le Maire propose d'examiner le projet de budget primitif « bois » pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2022	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2022	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023	RESULTAT BP 2023
Budget Bois				
Dépenses Fonctionnement				259 799.50
Recette Fonctionnement		130 299.50	129 500.00	259 799.50
Dépenses Investissement				29 393.00
Recettes Investissement				29 393.00

En matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des membres présents **VOTE** le budget primitif 2023.

Examen et vote du budget « Salle polyvalente » – délibération 11-03-2023

Madame Le Maire propose d'examiner le projet de budget primitif « Salle Polyvalente » pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2022	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2022	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023	RESULTAT BP 2023
Budget Salle Polyvalente				
Dépenses Fonctionnement				129 255.46
Recette Fonctionnement		71 462.45	57 793.01	129 255.46
Dépenses Investissement				153 316.39
Recettes Investissement		93 598.40	59 717.99	153 316.39

En matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des membres présents **VOTE** le budget primitif 2023.

Examen et vote du budget « Meix Brenet – Les Genêts » – délibération 12-03-2023

Madame Le Maire propose d'examiner le projet de budget primitif « Lotissement Meix Brenet – Les Genêts » pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2022	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2022	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023	RESULTAT BP 2023
Budget Meix Brenet				
Dépenses Fonctionnement				456 484.66
Recette Fonctionnement		6 484.66	450 000.00	456 484.66
Dépenses Investissement				122 500.00
Recettes Investissement				122 500.00

En matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des membres présents **VOTE** le budget primitif 2023.

Examen et vote du budget « Communal » – délibération 13-03-2023

Madame Le Maire propose d'examiner le projet de budget primitif « Communal » pour 2023 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2022.

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2021	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2021	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2023	RESULTAT BP 2023
Budget Communal				
Dépenses Fonctionnement				3 531 468.22
Recette Fonctionnement		943 317.25	2 588 150.97	3 531 468.22
Dépenses Investissement				2 444 430.64
Recettes Investissement		44 468.94	2 399 961.70	2 444 430.64

En matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée par 22 pour et 1 absence **VOTE** le budget primitif 2023.

Questions diverses

Etude des entrées de ville du PNR du Doubs Horloger

Un diagnostic a été réalisé dans le cadre de l'étude des entrées de ville du PNR du Doubs Horloger, lancée en 2017. Lors de l'élaboration de sa Charte, les entrées de ville ont été désignées comme des secteurs à enjeux, dus au dynamisme urbain important du territoire, dont les aménagements impactent fortement le paysage. L'étude a été menée prioritairement sur les communes situées le long de la RD 437, particulièrement touchées par la pression urbaine. 6 communes ont ainsi bénéficié d'un diagnostic pour leurs entrées nord et sud : Saint-Hippolyte, Maîche,

Bonnétage, Le Russey, Morteau et Les Fins. Ces diagnostics ont pour objectif de définir les caractéristiques, dysfonctionnements et enjeux des entrées de ville identifiées, afin de proposer aux élus locaux des outils en matière d'aménagement. Ils ont été accompagnés de visites paysagères pour recueillir les ressentis des habitants et élus sur le sujet, que nous avons réalisé aux Fins le 8 octobre dernier.

Le diagnostic des entrées nord et sud de la commune des Fins est donc achevé, le PNR a donc présenté ce travail le mardi 28 mars en Mairie. Un guide pour l'aménagement et la valorisation des entrées de ville et village du Doubs Horloger, synthèse des recommandations des diagnostics, qui sera prochainement imprimé et délivré à toutes les communes du Parc.

Bulletin Municipal

Madame Edith VIEILLE informe la municipalité du coût de l'édition du bulletin pour 1 500 exemplaires : 3 816.51€ dont 1 300 € sont financés par les publicités.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21H00

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Jérôme LAFFLY

Le Maire
Elisabeth REDOUTEY